

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MAI 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RICUNDUZIONE DI CUNVENZIONE CÙ I PSICOLUGHI
LIBERALI È SIGNATURA DI NOVE CUNVENZIONE**

**RECONDUCTION DES CONVENTIONS AVEC LES
PSYCHOLOGUES LIBÉRAUX ET SIGNATURE DE
NOUVELLES CONVENTIONS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Président du Conseil exécutif de Corse dispose de la compétence de délivrer des agréments en vue d'adoption aux personnes qui en font la demande et qui souhaitent se projeter dans l'adoption d'un enfant en France ou à l'étranger.

Avant de délivrer l'agrément, il doit s'assurer que les conditions d'accueil offertes par le demandeur sur les plans familial, éducatif et psychologique correspondent aux besoins et à l'intérêt d'un enfant adopté.

Les évaluations psychologiques peuvent être confiées soit à des psychologues territoriaux, soit à des professionnels libéraux habilités avec lesquels la Collectivité de Corse a passé convention.

Ce recours à des professionnels externes à la Collectivité avait été généralisé sur l'ancien département de Haute-Corse, du fait d'une insuffisance de psychologues territoriaux.

L'Assemblée de Corse a maintenu ce dispositif en l'intégrant, par délibération n° 21/092 AC, dans son règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

La prestation qui comprend les entretiens nécessaires à l'analyse de la situation et la rédaction des rapports est évaluée sur la base d'un forfait de huit heures x 60 €/h soit 480 € par intervention.

En 2022, 25 évaluations psychologiques et 4 compléments d'informations ont été réalisés.

Cette intervention de praticiens externes missionnés est évaluée de manière très positive, elle apporte un regard extérieur et favorise une analyse en toute transparence (gage d'impartialité notamment dans le cadre de recours ou de demandes d'évaluations complémentaires).

Cette pratique reste à développer en Pumontu afin d'harmoniser les pratiques et se prévaloir d'éventuelles pénuries de psychologues pour assurer cette mission.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- De se prononcer favorablement sur ce modèle de convention-cadre joint en annexe ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à établir par arrêté une liste

de professionnels habilités à intervenir après avis des services ;

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les conventions individuelles avec les professionnels libéraux habilités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.